



L'ANGUILLE GRANDE VOYAGEUSE



L'anguille grande voyageuse, est aujourd'hui une espèce classée en danger critique d'extinction en raison de plusieurs menaces qui pèsent sur elle.

Saviez-vous qu'elles parcourent plusieurs milliers de kilomètres tout au long de leur vie ? Le lieu de ponte supposé étant la mer des Sargasses à plus de 400 mètres de profondeur. Leurs larves voyagent pendant près d'un an, grâce au Gulf Stream, avant d'arriver sur nos côtes. De là, parvenues au stade de civelles, elles remonteront les estuaires attirées par les eaux douces pour gagner nos cours d'eau et étangs et y vivre jusqu'à 18 ans !

Dans l'Arguenon, plusieurs obstacles ont été aménagés pour lui permettre de remonter le bassin versant. A Plancoët, le barrage antimarée a été équipé d'une passe spécifique pour les aider à franchir l'ouvrage. Plus en amont, le barrage de la Ville Hatte, haut de 15 mètres, a lui aussi été doté d'un ascenseur dans les années 1980. Après 18 km de traversée du lac c'est le barrage à clapet de Lorgeril qui a été aménagé d'une passe. Parmi les derniers obstacles à franchir, le mur du Moulin de la Maison Pêche et Nature est une pause obligatoire. Ici c'est une passe piège qui a été mise en place et qui permet au public d'observer le système de piégeage et d'assister au comptage des anguilles qui sont relâchées dans l'étang de Jugon situé au-dessus.

Une fois leur maturité atteinte, les adultes devenues anguilles argentées dévaleront l'Arguenon pour retourner sur leur lieu de reproduction à 6000 km de là.

Pour en savoir plus sur ce poisson mystérieux et les dangers qui la menacent, n'hésitez pas à venir visiter la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor à Jugon-les-Lacs où une exposition permanente lui est consacrée.

Contact Maison Pêche et Nature : 02 96 50 60 04

Barrage anti-marée de Plancoët



Barrage de la Ville Hatte - Pleven



Clapet de Lorgeril Jugon les lacs commune nouvelle



Passe à la Maison Pêche et Nature de Jugon les Lacs commune nouvelle



L'eau'bservatoire

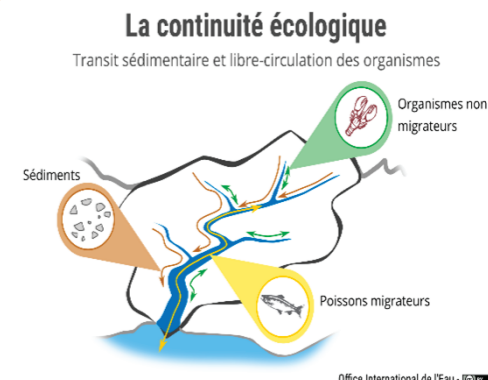
DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

➔ DÉFINITION CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU :

Au sens de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), qui transpose en droit français la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 (DCE), la continuité écologique est « la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri ; le bon déroulement du transport naturel des sédiments ». Elle constitue un des piliers permettant d'atteindre l'objectif de « bon état des eaux » exigé par la DCE, à l'horizon 2027 pour les cours d'eau du territoire du SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye.

Concrètement, la libre circulation des sédiments (graviers, cailloux, sables, etc. venant des berges et des versants en amont) permet de façonner naturellement la morphologie des rivières et les divers habitats propices à la biodiversité aquatique, notamment les poissons. En effet les poissons ont besoin de circuler librement dans la rivière afin de répondre à leurs différentes exigences en termes de nourrissage, repos et reproduction.



Types d'obstacles à la continuité écologique :

Aujourd'hui de nombreux cours d'eau présentent des obstacles à la continuité écologique, infranchissables pour les espèces aquatiques et les sédiments. On les trouve sous forme naturelle comme les encombres de bois ou les chutes d'eau, ou créés par l'homme grâce au génie civil comme : les barrages, les seuils, les digues d'étangs, les passages busés ou encore les tabliers de ponts. Ces derniers ont été aménagés au fil des siècles pour l'ornement, la création d'électricité, le franchissement routier, l'abreuvement d'animaux, etc. Ils entravent la libre circulation des espèces piscicoles et le transport sédimentaire, composantes essentielles du bon fonctionnement hydroécologique des milieux aquatiques.

VOS CONTACTS

DINAN AGGLOMÉRATION

Pour le bassin versant Arguenon aval :
Contact : Gaël MARMAIN
Tél : 06 08 05 09 81
g.marmain@dinan-agglomeration.fr

Pour le bassin versant de la Baie de la Fresnaye :
Contact : Simon MAIGNAN
Tél : 07 62 78 96 92
s.maignan@dinan-agglomeration.fr

LAMBALLE TERRE & MER
Communauté de communes

Pour le bassin versant Arguenon amont :
Contact : Aurélie MARTIN
Tél : 06 21 53 9148
aurelie.martin@lamballe-terre-mer.bzh

LOUDIAC
Communauté de communes

La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

D'OCTOBRE 2020 À DÉCEMBRE 2020	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	29 mg/l	29 mg/l	18 mg/l
S-MÉTOLACHLORE (DÉSHERBANT AGRICOLE)	0,055 µg/l	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l
MÉTALDÉHYDE (ANTI-LIMACES UTILISABLE PAR TOUS)	<0,05 µg/l	<0,05 µg/l	<0,05 µg/l

Nitrates en mg/L : 0 à 50 (vert), 50-100 (orange), supérieur à 100 (rouge)
S-Métolachlore / Métaldéhyde en µg/L : 0 à 0,1 (vert), 0,1 à 2 (orange), supérieur à 2 (rouge)
Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle Santé - Environnement - St Brieuc)

EXEMPLE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

AVANT	APRÈS
<p>Problème : double busage qui divise la lame d'eau en entrée par deux, rendant problématique la libre circulation.</p>	<p>Problème : chute d'eau et buse inclinée</p>
<p>Conséquences d'un obstacle à la continuité écologique d'un cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la qualité de l'eau Obstacle à la migration des poissons Dysfonctionnement morphologique des rivières (envasement, creusement de la rivière) Assèchement des ruisseaux 	
<p>Résultat : buses recalibrées et abaissées</p> <p>Bénéfices attendus d'une restauration de la continuité écologique d'un cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'eau Libre accès des poissons vers les zones de reproduction en amont Morphologie naturelle des rivières Assecs retardés en période estivale (sécheresse des cours d'eau retardée) 	

Tirage : 12 400 exemplaires (ensemble des foyers du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye)
Rédaction-contact : Aurélie MARTIN (Technicienne milieux aquatiques Lamballe Terre & Mer) Simon MAIGNAN (Technicien milieux aquatiques Dinan Agglomération) Gaël MARMAIN (Technicien milieux aquatiques Dinan Agglomération) Andréa QUERVILLE (Technicienne SAGE et Bassin Versant SMAP) Gildas MARTIN (Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs)
Direction de la Publication : Michel RAFFRAY (Président du SMAP), Jean-Pierre OMNES (Président de la CLE du SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye)
Conception : Eole Communication - Impression : Imprimerie Morvan-Fouillet
Crédits Photos : SMAP, Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, OIEau, IGN, SDAEP, Maison Pêche et Nature de Jugon les Lacs, Google, @IGN

Syndicat Mixte
ARGUENON . PENTHIÈVRE

www.smap22.fr
Adressez nous vos remarques à :
sage-bvarguenon@smap22.fr

CE DOCUMENT A ÉTÉ IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

- Construit dans les années 1960
- Communes de Fréhel et Plurien
- Arrêt d'alimentation en eau potable depuis 1980
- Plan d'eau : 100 000 m³ et 2 ha
- Alimenté par les ruisseaux du Papeu et du Pont de Motte
- Surface du bassin versant : 4.8 ha

2009

- Arrêté préfectoral de mise en demeure du Syndicat d'alimentation en eau Potable du Cap Fréhel de respecter les dispositions de protection du barrage

2014 - 2015

- Étude SAFEGE sur la solidité et pérennité de l'ouvrage
- Visite subaquatique et priorisation des travaux

2018 - 2022

- Décision d'arraser partiellement le barrage
- Étude et suivi des travaux

Loïc LEMOINE – Président du Syndicat des Frémur témoigne :

« En 2014, le syndicat d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel a confié au cabinet d'étude SAFEGE une mission d'ingénierie sur la solidité de l'ouvrage. En 2015, une étude subaquatique a listé un nombre important de travaux à réaliser pour une réhabilitation de l'ouvrage. Puis à partir de 2016, Le syndicat des Frémur a pris en charge le dossier du barrage de Saint-Sébastien.

Selon l'étude environnementale, le barrage constitue une rupture de la continuité du réseau hydrographique, un frein à la migration des poissons et espèces, ... Ainsi l'arasement partiel du barrage a été retenu par le syndicat des Frémur comme le meilleur scénario.

En amont des travaux, les élus ont interrogé les conchyliculteurs pour connaître la période la moins impactante sur leur activité pour la vidange du barrage. De plus, comme le Frémur est une rivière classée en catégorie 1 pour les salmonidés, la vidange a été réalisée en mai 2019 après une pêche de sauvegarde. Une tonne de poissons a été redistribuée dans d'autres plans d'eau par les sociétés de pêche de Lamballe et Plancoët. En phase de travaux, le suivi de la qualité de l'eau est réalisé par Dinan Agglomération pour suivre leur impact. De plus des filtres de paille ont été mis en place pour limiter l'impact de la vidange.

Actuellement, une phase de renaturation (plantation et création de chemins) est en cours pour valoriser le site. L'arasement partiel du barrage de Saint-Sébastien est un projet important pour la restauration de la continuité écologique et sa mise en valeur. »

Montant des travaux : 679 896.10 € HT dont :

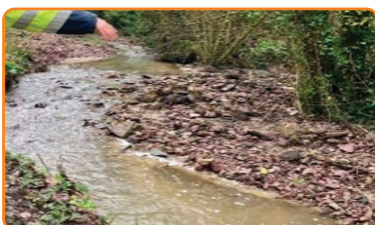
- 379 459.74 € HT pour l'arasement partiel du barrage subventionnée par l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 70 %
- 246 746.40 € HT pour la renaturation du site 246 746.40 € HT (non subventionné)
- 53 689.36 € HT pour la maîtrise d'œuvre.



Ouverture du barrage



Ouverture du barrage



Aval barrage



Amont du barrage

Jean-Pierre OMNES - président de la CLE du SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye témoigne :

« Un des enjeux du SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye est l'amélioration de la qualité biologique, de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau.

Les travaux engagés par le Syndicat des Frémur répondent à cet objectif en permettant la libre circulation des poissons, la remise des cours d'eau dans leurs lits naturels et la réhabilitation des zones humides. »



1950 : absence de barrage



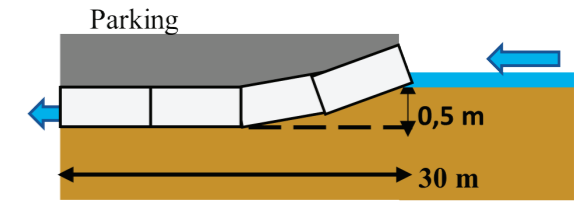
2018 : barrage de Saint Sébastien



2021 : après arasement du barrage

Au niveau de ce parking, le cours d'eau busé sur 30 m rendait la libre circulation des espèces évoluant dans et aux abords des milieux aquatiques très difficile. En effet, 3 effets se cumulaient à cet endroit :

- Chute d'eau de 50 cm.
- Accélération des écoulements au niveau des premiers éléments du busage.
- La longueur du busage créant un fort contraste lumière-obscurité pénalisant pour les espèces diurnes (espèce active en journée).



C'est pour cette raison qu'en accord avec les propriétaires du site, et en mettant l'accent sur la sécurisation et l'intégration paysagère de l'aménagement, il a été décidé de réouvrir le cours d'eau en septembre 2020. Outre le rétablissement de la continuité écologique en toute saison, l'aménagement permet également d'éviter l'inondation du parking lors de forts épisodes pluvieux, la buse sous le parking n'arrivant pas à évacuer les violents à-coups hydrauliques.

Montant des travaux : 29 070€ TTC Financement :



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

MOULIN DE LA BARBOTAIS – PLÉNÉE-JUGON

En juillet 2020, des travaux de restauration de la continuité écologique ont été menés par l'agglomération Lamballe Terre & Mer sur le ruisseau de la Ville Jehan (affluent de l'Arguenon).

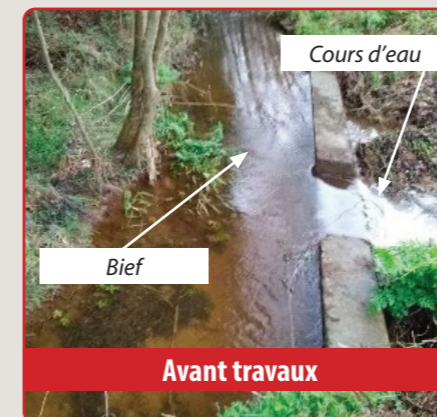
Le seuil permettant d'alimenter le plan d'eau du moulin de la Barbotais était mal dimensionné, l'eau empruntant essentiellement le bief. De plus, ce seuil était infranchissable et n'offrait pas la possibilité aux espèces piscicoles de remonter le cours d'eau.

C'est pourquoi un ajustement a été réalisé afin de répartir

équitablement le débit entre le cours d'eau et le bief. Un lit plus fonctionnel a aussi été recréé en aval du seuil car le cours d'eau avait perdu des zones de refuges (habitats) et s'asséchait en période d'étiage (période où le niveau d'un cours d'eau est au plus bas). La restauration du seuil a permis de rendre accessible 6 km de cours d'eau en amont pour les espèces piscicoles.

Dès le lendemain des travaux, l'impact était visible : quelques truites, remontant le cours d'eau et franchissant sans mal le seuil ajusté, ont été aperçues...

Montant des travaux : 27 900 € TTC Financement :



Avant travaux



Après travaux



Lit recréé